



OFFICE MUNICIPAL
DES SPORTS
BONNEVILLE

Coupons sport

2025 - 2026

Du CP
à la 3e



Conditions d'attribution

- Être résident bonnevillois
- Être scolarisé (CP à la 3^e incluse)
- Vouloir adhérer à un club sportif partenaire (liste au dos)
- Collégiens : quotient familial CAF inférieur ou égal à 900

Pièces justificatives à fournir

- Livret de famille
- Justificatif de domicile (moins de 3 mois)
- Collégiens seulement : attestation CAF mentionnant le quotient familial (moins de 3 mois)

Aide de 20€ par enfant

Où retirer vos coupons sports ?

Service des Sports, bureaux Agora
(ancien appartement sur le parking)
Tél. : 04 50 25 22 41



Horaires habituels d'ouverture, du lundi au vendredi :

- 08h30 - 12h
- 14h - 17h
- Fermé le mercredi après-midi

Permanences avec horaires prolongés jusqu'à 19h :

- Mardi 9 septembre
- Jeudi 11 septembre
- Mardi 16 septembre
- Jeudi 18 septembre

Vous pouvez venir à n'importe quel moment pendant
ces horaires pour retirer vos coupons.

Date limite de retrait : 17 octobre 2025



Cumulable avec le PASS SPORT (aide de l'État)